



## Prime de nettoyage de tenue

Par **caty**, le **17/02/2011** à **10:37**

Bonjour,

Lors des négociations salariales de cette année, mon employeur dit nous devoir la prime étant donné que la loi est passée en mai 2008.

La somme est de 10 € par trimestre, 120 € par an, ai je le droit de lui réclamer la prime depuis les années non payées ? Depuis mai 2008, 2009, 2010 ?

Merci de me répondre assez rapidement.

Marie.